

Point presse

Rapport d'activité 2025 de la Caf des Pyrénées-Orientales et perspectives 2026

Équipe de Direction de la Caisse d'allocations familiales des Pyrénées-Orientales :

- Pierre-Marc BOISTARD, Directeur
- Sylvie CADIC, Directrice Comptable et financière
- Claire HÉRY, Directrice-adjointe en charge de l'Action sociale
- Bénédicte ARCHAMBAULT, Sous-directrice en charge des Prestations
- Chantal BONAVENT, Sous-directrice en charge des Ressources

Conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales des Pyrénées-Orientales :

- Laurence BELLOT, Présidente du Conseil d'administration

80 ans de Sécurité sociale : un engagement renouvelé au service des allocataires et des territoires

À l'occasion des 80 ans de la Sécurité sociale, la CAF met en lumière son engagement au service de la solidarité et des citoyens. Créée en 1945, cette institution demeure un pilier essentiel de la cohésion sociale, garantissant à chacun un accès équitable aux droits.

Ce dossier de presse revient sur les actions menées en 2025 et sur les perspectives 2026 : projets structurants, innovations, initiatives territoriales et dynamiques partenariales. Il illustre une ambition constante : adapter le service public aux évolutions de la société tout en restant fidèle à des valeurs fondatrices.

Au cœur de cette démarche, l'engagement des équipes demeure le moteur d'une protection sociale accessible, juste et humaine.



En 2026 : un nouveau Conseil d'administration pour la Caf des Pyrénées-Orientales

Le Conseil d'administration de la Caf des Pyrénées-Orientales pour la période 2026-2030 a été installé le 26 mars. À cette occasion, Laurence Bellot (FO) a été élue Présidente, entourée de Bruno Delmas (Medef), 1er Vice-Président, Virginie Gambiasio (CFTC), 2ème Vice-Présidente, et Sylvestre Franck (CPME), 3ème Vice-Président.

Instance de gouvernance, le Conseil d'administration pilote la mise en œuvre d'une action sociale territorialisée et partenariale, en complément des prestations légales, au service des familles du département.

80 ans de Sécurité sociale : un héritage vivant au cœur de notre pacte social

Le 4 octobre 2025, la Sécurité sociale a célébré ses 80 ans. Cet anniversaire constitue bien davantage qu'une commémoration : il incarne l'hommage rendu à une conquête sociale majeure née dans le contexte d'après-guerre et portée par une ambition humaniste.

Créée en 1945, la Sécurité sociale s'est construite autour d'un principe fondateur devenu indissociable de l'identité républicaine : chacun contribue selon ses moyens, chacun reçoit selon ses besoins. Ce socle de solidarité a permis, au fil des décennies, d'accompagner chaque citoyen face aux aléas de la vie et de garantir un accès équitable aux droits essentiels.

Santé, famille, retraite, autonomie ou accidents de la vie : à chaque étape, la Sécurité sociale protège, soutient et sécurise les parcours de vie. Cette ambition universelle continue de se traduire concrètement grâce à l'engagement constant des professionnels qui la font vivre au sein des organismes de Sécurité sociale.

Célébrer ces 80 années, c'est mesurer le chemin parcouru, saluer la capacité d'adaptation d'une institution qui a su se moderniser et innover, mais aussi affirmer une conviction d'une protection sociale toujours plus accessible, plus juste et plus attentive aux évolutions de la société.

C'est pourquoi la CAF a souhaité inscrire sa journée du personnel dans cette dynamique commémorative. Pensée comme un temps fédérateur, elle a rassemblé les équipes autour d'un objectif commun, celui de confirmer le sens du travail et de réaffirmer les valeurs fondatrices du service public.

Repères chiffrés de la Caf des Pyrénées-Orientales :

113 700 allocataires

- 239 000 personnes couvertes par une aide de la Caf (dont plus de 89 000 enfants présents au sein de 48 200 foyers), soit près de la moitié de la population
- Les familles monoparentales représentent 19 % du nombre total d'allocataires
- Parmi les allocataires avec enfant-s (couples ou isolés) 45 % sont des familles monoparentales
- 52 % des allocataires sont des personnes seules sans enfant
- 57 % des allocataires n'ont pas d'enfant

Montants :

- Montant mensuel moyen des prestations versées : 585 €
- Près de 833 millions d'€ versés au titre des prestations légales
- Plus de 51 millions d'€ versés au titre de l'action sociale

Des équipes engagées et solidaires

La richesse de la CAF tient aussi à l'engagement de ses collaborateurs. Les initiatives menées en matière d'inclusion, telles que les actions de sensibilisation au handicap, témoignent d'une volonté de construire un environnement de travail ouvert et respectueux.

La dimension solidaire se retrouve également dans les mobilisations collectives, qu'il s'agisse d'événements caritatifs, de collectes ou d'actions de soutien aux plus vulnérables. Ces engagements, portés par les agents eux-mêmes, donnent une traduction concrète aux valeurs qui fondent l'institution.

Se transformer pour mieux servir

L'année a été marquée par des évolutions significatives, reflet d'une institution en mouvement. La modernisation de la classification des métiers, issue de l'accord signé en novembre 2024 et agréé en mars 2025, en constitue un exemple fort. Elle traduit la volonté de mieux reconnaître les compétences, de renforcer l'attractivité des métiers et d'accompagner les trajectoires professionnelles dans un contexte de transformation des organisations.

Parallèlement, l'essor de l'intelligence artificielle ouvre de nouvelles perspectives. Consciente des enjeux associés à ces technologies, la CAF a engagé une démarche d'acculturation en proposant une exposition pédagogique dédiée. Il s'agit d'un premier jalon vers une montée en compétences progressive, conciliant innovation, éthique et protection des données.

Qualité, équité et sécurisation : des exigences au cœur de l'action

Dans un système fondé sur la déclaration des allocataires, la Caf porte une responsabilité essentielle : assurer à chacun le versement du juste montant de droits, en cohérence avec sa situation réelle. Pour répondre à cet enjeu de fiabilité, d'équité et de confiance, la Caf déploie une politique exigeante en matière de qualité et de contrôle interne ainsi qu'une politique de contrôle rigoureuse et structurée. Les contrôles, qu'ils soient automatisés ou réalisés sur pièces et sur place, participent à cet objectif en vérifiant la cohérence des situations et en corrigeant, le cas échéant, les écarts constatés.

Au-delà des contrôles, la CAF agit également en prévention avec des **campagnes de sensibilisation régulières**, afin d'accompagner les allocataires dans leurs démarches : déclarer de manière exacte, complète et dans les délais reste un levier essentiel pour sécuriser leurs droits.

Tous les allocataires sont susceptibles d'être contrôlés.

Ces actions contribuent à la fiabilité des versements et au renforcement de notre modèle solidaire.

Le contrôle des allocataires

- 1 000 contrôles sur place des allocataires avec un impact financier de 6 733 850 € ;
- 24 961 contrôles sur pièces des allocataires avec un impact financier de 6 819 111 € ;
- 435 532 contrôles automatisés (échanges avec France travail et la Direction générale des finances publiques) avec un impact financier de 3,35 millions € dont 1,94 millions € d'indus et 1,41 millions € de rappels.

Le contrôle des partenaires

24 équipements contrôlés avec une incidence financière globale de 110 986 €.

La masse financière contrôlée s'élève à 3 744 019 €. Cela représente :

- 17 indus pour un montant de 87 057 €,
- 6 rappels pour un montant de 25 930 €.

Lutte contre la fraude : un renforcement du ciblage et de la coordination des investigations

La fraude, contrairement à l'erreur de bonne foi ou à l'oubli, est caractérisée par l'intentionnalité : l'allocataire fait volontairement une fausse déclaration ou omet des éléments sur sa situation pour influencer sur le montant de la prestation qu'il reçoit.

L'exigence de « juste droit » s'accompagne donc d'une politique active de lutte contre la fraude, menée notamment en coordination avec les partenaires institutionnels dans le cadre du CODAF. En effet, la lutte contre la fraude repose sur une dynamique collective. La Caf travaille en lien étroit avec ses partenaires institutionnels (France Travail, DGFIP, services de l'État...), favorisant le croisement des données, la mutualisation des expertises et une meilleure coordination des investigations. Cette approche partagée renforce la pertinence des contrôles et la rapidité d'intervention.

Grâce à des outils d'analyse plus performants, la Caf affine ses actions pour intervenir là où les risques sont les plus importants. Par ailleurs, le Service National de Lutte contre la Fraude à Enjeux créé en 2021 permet d'identifier les situations à fort enjeu et de concentrer les moyens d'investigation de manière plus efficace.

Le renforcement de la coordination entre partenaires et professionnels ainsi que celui du ciblage permet ainsi de lutter plus efficacement contre les fraudes organisées ou à enjeux élevés, d'agir avec justesse, efficacité et responsabilité et de préserver les ressources du système public de solidarité.

473 dossiers qualifiés de frauduleux pour un préjudice de près de 6 millions €

- 57 avertissements ont été adressés,
- 390 dossiers ont fait l'objet d'une pénalité (montant global de 479 820 €),
- 62 dossiers ont fait l'objet d'un dépôt de plainte.

Vers des droits plus simples, plus justes et un renforcement de la fiabilisation : la préfiguration des allocations unifiées

L'adossement des dispositifs à la déclaration de ressources mensuelle (DRM) constitue aujourd'hui un levier majeur de transformation des politiques sociales.

En s'appuyant sur cette source de données fiabilisée, les organismes peuvent renforcer la qualité des informations utilisées pour le calcul des droits tout en réduisant les risques d'erreur déclarative. Ce processus permet une meilleure sécurisation des parcours des allocataires, en limitant les écarts entre les ressources perçues et celles prises en compte.

Dans cette logique, le préremplissage de la déclaration trimestrielle de ressources (DTR) représente une étape clé de simplification. En automatisant la reprise des données issues de la DRM, il réduit significativement les démarches à effectuer par les usagers et allège leur charge administrative. Cette évolution contribue également à une homogénéisation des pratiques et à une meilleure lisibilité du système, tout en renforçant la confiance dans les mécanismes de calcul des prestations.

Au-delà de ces avantages, l'adossement à la DRM et le préremplissage des DTR s'inscrivent dans une perspective plus large de transformation du modèle de solidarité. Ils participent en effet à la préfiguration d'allocations de solidarité unifiées, fondées sur des données consolidées et partagées entre institutions. Cette convergence vise à simplifier l'accès aux droits, à améliorer le taux de recours et à garantir une plus grande équité entre les bénéficiaires. À terme, ces évolutions pourraient permettre la mise en place d'un système plus intégré, automatisé et réactif, centré sur les situations réelles des usagers et sur une logique de droit simplifié.

Garantir l'accès aux droits : une priorité constante

Au cœur de son action, la CAF poursuit un objectif essentiel : faciliter l'accès aux droits et améliorer en continu la qualité de service. Les résultats de l'enquête de satisfaction menée en 2025 témoignent de cette ambition, avec un niveau particulièrement élevé d'usagers satisfaits, traduisant la reconnaissance du travail accompli.

Cette dynamique s'accompagne d'une réflexion de fond sur les modes d'organisation. L'évolution vers une approche populationnelle illustre cette volonté de dépasser une logique centrée sur le traitement des dossiers, pour adopter une vision plus globale des situations individuelles. Il s'agit d'inscrire l'accompagnement dans une compréhension fine des besoins des publics, tout en contribuant à une meilleure qualité de vie au travail pour les équipes.

Dans le même esprit, les actions dites « d'aller vers » se sont poursuivies. Elles visent à lutter contre le non-recours aux droits en développant une présence active sur le terrain et en consolidant les partenariats locaux. La simplification des démarches, notamment grâce au dispositif de ressources mutualisé et au préremplissage des déclarations, participe également à cet objectif en rendant les procédures plus accessibles et plus fiables.

Des événements pour accompagner les parcours de vie

Au plus près des réalités des usagers, la CAF a mis en place des initiatives en direction des publics. Les forums consacrés à la parentalité, à la naissance ou encore aux situations de séparation ont permis de proposer des réponses concrètes, en réunissant partenaires institutionnels et associatifs autour d'une approche globale. De la même manière, des initiatives autour du logement témoignent d'une volonté de répondre aux préoccupations quotidiennes des usagers, en apportant des informations fiables et en facilitant l'accès aux ressources disponibles.

Ces temps d'échanges, fondés sur l'écoute et le partage, favorisent une meilleure orientation des familles et des allocataires et renforcent la lisibilité des dispositifs existants. Ils illustrent pleinement la capacité de la CAF à fédérer les acteurs du territoire pour offrir un accompagnement coordonné et adapté.

Un engagement renforcé aux côtés des partenaires

L'année a également été marquée par une intensification des coopérations territoriales. La création d'un Pôle Petite enfance illustre la capacité d'adaptation de la CAF face aux évolutions des politiques publiques, notamment dans le cadre du Service public de la petite enfance.

Le renouvellement des Conventions territoriales globales confirme par ailleurs l'ancrage local de l'organisme. En couvrant la quasi-totalité du territoire, ces conventions permettent de structurer l'action publique, de coordonner les interventions et d'adapter les réponses aux besoins des habitants.

À travers l'ensemble de ses actions, la CAF s'inscrit pleinement dans l'héritage de la Sécurité sociale. Elle en prolonge les principes fondateurs en les adaptant aux défis contemporains, animée par une exigence de solidarité, d'équité et de proximité.

Les 80 ans de la Sécurité sociale rappellent avec force que cette institution demeure un pilier de la cohésion sociale. Elle repose sur des orientations stratégiques mais également sur l'engagement quotidien de celles et ceux qui la font vivre, au service d'une ambition inchangée : garantir à chacun une protection juste, humaine et durable.

>>>> Consultez le rapport d'activité et ses données chiffrées sur caf.fr > Professionnels > Partenaires locaux > Les publications de la Caf